

ment fédéral afin de prendre en considération les propositions de la conférence de la paix afin de voir ce qu'on peut faire à leur endroit.

Il y a une chose sur laquelle je voudrais insister c'est que le Gouvernement commence à appliquer immédiatement la résolution dont le premier ministre (M. King) a donné lecture aujourd'hui.

M. WOODSWORTH: Monsieur l'Orateur. Je me permettrai d'abord une ou deux observations au sujet des idées émises dans cette discussion par d'honorables députés qui ont pris la parole.

Le ministre du Travail (M. Murdock) a dit qu'un certain nombre de chômeurs de Vancouver étaient dans cette ville parce qu'ils ne consentaient pas à aller travailler dans le nord-ouest. Un grand nombre d'entre eux y sont allés au printemps dernier, mais on les a renvoyés parce qu'il n'y avait pas de travail pour eux. Il y a eu des avis publiés dans les journaux du Nord-Ouest qui protestaient contre l'envoi de nouveaux hommes venant de la côte du Pacifique.

Et c'est aussi un fait notoire que, eu égard à la courte saison durant laquelle s'exécutent les travaux de la ferme, dès que le battage du grain est terminé dans les provinces de l'Ouest, il ne reste plus rien à faire. Les opérations du battage exigent donc un plus grand nombre d'hommes sur la ferme que les travaux d'hiver de sorte que les sans-travail retournent arpenter les rues de nos grandes villes; il va donc sans dire qu'un bon nombre repassent les montagnes et viennent s'échouer à Vancouver. Cependant, les sans-travail qui chôment durant l'hiver ne sont pas responsables de la situation dans laquelle ils se trouvent placés. Je le répète, cet état de choses résulte du mauvais ajustement des rouages de notre système industriel.

De plus, on nous répète sur tous les tons que charité bien ordonnée commence par soi-même et que les municipalités doivent être les premières à adopter des mesures de ce chef.

Or, un bon nombre de municipalités, du moins dans l'Ouest, ont pris des mesures en ce sens et ce n'est qu'après avoir acquis la certitude qu'elles n'étaient pas en mesure de donner une solution au problème qu'elles ont fait appel à l'assistance des gouvernements provinciaux. A leur tour, les gouvernements des provinces ont déclaré l'aide du pouvoir fédéral le jour où ils se sont rendu compte qu'ils sont dans l'impossibilité de résoudre seuls un problème de

cette importance. La résolution adoptée à la conférence convoquée par le gouvernement du Manitoba et que j'ai citée tout-à-l'heure, insiste sur le fait que le problème est d'une telle importance qu'il revêt le caractère d'une question nationale et doit être traité comme telle.

Un honorable député de l'Est a laissé entendre qu'à mon idée les ouvriers des aciéries pourraient peut-être se livrer à l'industrie de la pêche. Il s'est mépris absolument sur le sens de mes paroles. Je suis borné à faire observer que certains gens disent: Pour quelle raison ces ouvriers ne travailleraient-ils pas dans d'autres industries? Pourquoi ne se livreraient-ils pas à l'industrie de la pêche? Or, j'ai adopté précisément la même attitude que l'honorable député, à savoir que ces ouvriers sont dans l'impossibilité absolue de le faire étant donné que cette industrie exige un outillage considérable.

Je doute fort que le problème du chômage puisse être résolu par la mise en vigueur purement et simplement d'un système d'assurance contre le chômage. Ce système, je l'admets en toute franchise, n'a guère obtenu de succès éclatants dans les pays où il a été mis à l'essai. L'assurance contre le chômage toutefois a donné des résultats. A l'heure qu'il est, nous sommes en face d'un problème mondial.

D'aucuns sont d'avis que le seul moyen de résoudre nos problèmes économiques c'est d'apporter des modifications radicales et de grande portée à l'ensemble de notre système économique. Je suis de cet avis, mais puis me tromper. Si le système économique actuel est en mesure de faire face à la situation, qu'on en fasse l'essai. S'il nous permet de pourvoir aux besoins de notre population, prenons les mesures nécessaires à cette fin, mais en attendant, faisons en sorte que les ouvriers, surtout les petits enfants, ne souffrent point. Si le système en vigueur peut assurer la subsistance au peuple canadien, c'est peut-être la preuve que d'aucuns parmi nous ont tort de conclure, en analysant la situation, qu'il est nécessaire d'apporter des modifications radicales à notre système économique.

Quelques-uns parmi nous ont été associés d'assez près à ce que l'on est convenu de désigner sous le nom du groupe ouvrier-radical dans l'Ouest canadien. Or, je tiens à le faire savoir à mes honorables collègues, l'idée s'est fortement implantée au sein de nombreux groupes du travail organisé qu'il est pour ainsi dire inutile d'accomplir quoi que ce soit par l'intervention